

PRIX INITIATIVE CULTURELLE

Introduction

Le prix **Initiative Culturelle** est un prix donné à le·la lauréat·e pour récompenser et appuyer une initiative citoyenne, d'une entreprise ou d'un organisme qui a un impact reconnu sur l'offre culturelle locale.

L'initiative doit faire rayonner la musique provenant de la MRC de Rivière-du-Loup. La validité de la soumission de ces initiatives sera évaluée par l'impact réel que ces initiatives auront eu sur la promotion de la musique originaire de la MRC.

Les objectifs de ce prix sont :

- Mettre de l'avant et appuyer les initiatives citoyennes qui encouragent et font rayonner la culture musicale dans la MRC de Rivière-du-Loup
- Favoriser l'émergence de nouveaux projets musicaux sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup.

Projets admissibles

- L'initiative citoyenne, l'entreprise ou l'organisme doit avoir son lieu d'impact sur la culture musicale dans la MRC de Rivière-du-Loup.

Dépôt d'un projet

Le dépôt d'un projet se fait via un formulaire en ligne uniquement.

Il vous sera demandé de présenter :

- l'initiative déposée au concours;
- les impacts connus de l'initiative sur la culture musicale de la MRC de Rivière-du-Loup;
- les partenaires (musiciens, mentors, techniciens, etc.) qui ont été impliqué·e·s dans ce projet.

Vous pouvez également transmettre à votre proposition tous documents, démo, extraits, portfolio, etc. Jugés pertinents pour la demande.

Date limite de dépôt d'un projet : le vendredi 21 mars à 16h00

Critères d'évaluation :

- Intérêt et pertinence du projet (50 %);
- Capacité de l'initiative à se répéter (25 %);
- Impact des initiatives sur la promotion de la musique provenant de la MRC de Rivière-du-Loup (25 %).

Critères d'éligibilité au dépôt d'un projet

- L'initiative proposée doit être diffusée sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup;
- L'initiative doit avoir un impact sur la promotion de la musique provenant de la MRC de Rivière-du-Loup.

Le-la lauréat-e de la bourse recevra :

- Un prix de 500\$ sera remis à l'entité responsable de l'initiative.

Processus d'évaluation

Les demandes sont analysées, en premier lieu, par les chargés de programmes de prix et bourses du Sonar, pour déterminer si les projets sont admissibles et les demandeurs éligibles, selon les critères énumérés plus haut.

Les demandes admissibles sont ensuite évaluées par un jury, dont les membres sont des personnes issues du Bas-Saint-Laurent et ayant un lien personnel ou professionnel avec la musique.

Les membres du jury seront présentés lors de la remise des prix et bourses.

Contact

Pour toute question relative à cette bourse, vous pouvez nous écrire à l'adresse info@le-sonar.com.